

9.3 Appel à propositions de thèmes de la CIPV: Normes et application des normes

Propositions de modifications à apporter aux formulaires de proposition de thèmes et aux critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent

- [1] Le Président de l'Équipe spéciale chargée des thèmes a présenté des modifications que celle-ci propose d'apporter, à la suite de la 18^e session de la CMP (2024), au formulaire de proposition de thèmes concernant les normes et l'application des normes et aux critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent. Il a également présenté un formulaire à utiliser dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes d'études et d'enquêtes pour l'Observatoire de la CIPV, à la suite de la décision prise par la CPM à sa 18^e session (2024), laquelle était convenue d'inclure cet appel dans l'appel à propositions de thèmes de la CIPV sur les normes et leur mise en œuvre. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a révisé les critères et les deux formulaires compte tenu des observations formulées par les organes directeurs et les organes subsidiaires de la CMP.
- [2] En réponse aux observations écrites^{1,2}, la CMP a examiné les propositions tendant à apporter des modifications mineures aux formulaires de proposition, notamment l'ajout de texte visant à indiquer explicitement que le libellé «sujets» (élaborés par les groupes techniques) n'oblige pas à soumettre un projet de spécification, et le remplacement du terme «pays» par «partie contractante» à des fins de cohérence.

Réflexion sur la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

- [3] La Présidente du Comité des normes et le Vice-Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ont présenté un document établi par la Présidente du Comité des normes et le Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (et non par les comités eux-mêmes), dans lequel sont exposés les résultats d'une réflexion sur la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et sur les manières dont pourrait être simplifié le processus d'ajout de nouveaux thèmes au programme de travail de la CIPV. Il est proposé dans ce document de dissoudre l'Équipe spéciale et de remplacer le cycle biennal d'appel à propositions de thèmes par un processus continu d'appel à propositions de tous types de thèmes.
- [4] La CMP a pris acte des demandes formulées en faveur de la suspension du processus en cours d'ajout de nouveaux thèmes au programme de travail de la CIPV, mais a pris note de la nécessité d'une évaluation minutieuse des ressources.
- [5] La CMP:
- 1) *a réfléchi* à la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes dans le contexte actuel de tensions financières;
 - 2) *a réfléchi* au potentiel d'un appel à propositions de thèmes ouvert et à l'éventuelle interruption provisoire du cycle biennal actuel;
 - 3) *a décidé* de suspendre pendant deux ans le processus actuellement établi consistant à faire appel à l'Équipe spéciale chargée des thèmes pour examiner les nouvelles propositions de thèmes et formuler des recommandations à la CMP concernant l'ajout de thèmes au programme de travail du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et concernant l'ordre de priorité (comme indiqué à l'annexe 2);
 - 4) *est convenue* que les thèmes proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre prévu en 2025 et ceux proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes ouvert pour une durée d'un an seraient directement transmis au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour examen et établissement des priorités à titre expérimental, comme indiqué à l'annexe 2, et, s'ils

¹ CPM 2025/INF/21.

² CPM 2025/CRP/04.

emportaient leur adhésion, que ceux-ci feraient ensuite l'objet de recommandations à la CMP en vue de leur ajout au programme de travail;

- 5) *a encouragé* le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à se préparer à l'examen des thèmes proposés dans le cadre de l'appel à proposition de thèmes 2025 en mettant en place les structures qui conviennent;
- 6) *est convenue* que le Bureau, à l'issue de la période d'expérimentation de deux ans, évaluerait le nouveau processus et présenterait les résultats à la 21^e session de la CMP (2027) en proposant de prochaines étapes.

17. Séance scientifique – approche «Une seule santé»

- [6] La séance scientifique visait à renforcer le rôle de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé» en mettant à disposition des éléments scientifiques et en favorisant la collaboration intersectorielle. À la suite de l'allocution d'ouverture prononcée par M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO, les orateurs principaux issus de la FAO, de l'OMSA, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'OMS, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Codex Alimentarius, ont présenté des études de cas nationales et régionales illustrant des applications concrètes de l'approche «Une seule santé». Lors de la séance, il a été souligné qu'il importait de décloisonner les activités et de promouvoir une action intégrée qui englobe les secteurs de la santé végétale, animale et humaine.

20. Informations actualisées sur les activités de communication

- [7] Le secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030, en mettant en évidence les réalisations importantes de 2024³. Parmi celles-ci figuraient la participation sur les réseaux sociaux, les publications produites et les abonnements au bulletin d'information de la CIPV, ainsi que les expositions organisées à l'occasion de la Journée internationale de la santé des végétaux (voir le point 20.1 de l'ordre du jour) et pendant la semaine de la 18^e session de la CMP (2024).
- [8] Le Président de la CMP a souligné l'importance des activités de communication, qui sont un volet essentiel des démarches de sensibilisation à la santé des végétaux.
- [9] La CMP:
- 7) *a pris note* des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030;
 - 8) *a remercié* le secrétariat pour ses efforts.

20.1 Informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux

- [10] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux 2024⁴, qui avait pour thème «Santé des végétaux, commerce sans risque et technologie numérique». Entre autres activités, le secrétariat avait organisé une manifestation de haut niveau, tenue selon des modalités hybrides, et une exposition interactive au siège de la FAO, ainsi qu'une campagne numérique. En outre, plus de 60 pays et organisations du monde entier avaient célébré la Journée internationale avec divers séminaires et manifestations. Le thème pour 2025 sera «L'importance de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche "Une seule santé"».
- [11] La CMP s'est félicitée du succès de la Journée internationale de la santé des végétaux 2024 et a souligné la nécessité de collaborer avec des parties prenantes nationales et internationales et de faire connaître plus largement le thème de 2025 ainsi que les ressources y afférentes qui sont disponibles sur le site web de la Journée internationale et le Portail phytosanitaire international.

³ CPM 2025/39.

⁴ CPM 2025/40.

[12] La CMP:

- 9) *a pris note* des informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux 2024.

20.2 Informations actualisées sur le réseau de communication régional de la CIPV

[13] Le secrétariat a communiqué des informations actualisées sur les plans concernant un réseau de communication régional de la CIPV⁵. Depuis la 18^e session de la CMP (2024), le secrétariat avait fait part de ces plans au Bureau et lors de la 36^e Consultation technique des ORPV, et les observations formulées au cours de cette manifestation avaient été examinées à la réunion de 2024 du Groupe de la planification stratégique. Les anciens membres du Groupe de réflexion de la CMP sur les communications avaient également été consultés quant à la suite à donner à ces observations. Le Bureau était ensuite convenu que le secrétariat réaliserait une enquête sur les besoins des ONPV en matière de communication, puis organiserait des réunions consultatives sur la question avec les ONPV.

[14] La CMP:

1. *a pris note* des informations actualisées relatives au réseau de communication régional.

21.2 Informations actualisées sur la coopération internationale

[15] Le secrétariat a présenté un rapport sur les principales activités menées en coopération avec des organisations internationales, des institutions de recherche, des établissements universitaires, des ORPV et des bureaux sous-régionaux et de pays de la FAO en 2024⁶.

[16] La CMP:

- 10) *a pris note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2024.

21.3 Rapports écrits d'organisations internationales

[17] Les organisations internationales suivantes ont communiqué des rapports écrits⁷:

- Centre for Agriculture and Biosciences International (CABI);
- Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes;
- Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement;
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture;
- Association internationale des producteurs de l'horticulture;
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers;
- Coalition internationale du commerce des céréales;
- Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire;
- Fédération internationale des semences;
- Association internationale d'essais de semences;
- Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture;

⁵ CPM 2025/41.

⁶ CPM 2025/43.

⁷ CPM 2025/INF/04; CPM 2025/INF/05; CPM 2025/INF/06; CPM 2025/INF/07; CPM 2025/INF/08; CPM 2025/INF/09; CPM 2025/INF/10; CPM 2025/INF/11; CPM 2025/INF/12; CPM 2025/INF/13; CPM 2025/INF/14; CPM 2025/INF/15; CPM 2025/INF/16; CPM 2025/INF/17; CPM 2025/INF/20; CPM 2025/INF/23; CPM 2025/INF/24.

- Secrétariat de l’ozone du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone;
- Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes;
- World Shipping Council et Global Shippers Forum;
- Organisation mondiale du commerce.

[18] La CMP:

- 1) *a pris note* des rapports présentés par des organisations internationales.

22. Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels

22.1 Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels

[19] Le secrétariat a fourni à la CMP la liste des membres actuels du Bureau et de leurs remplaçants, ainsi qu’une liste des candidats aux fonctions de membres du Bureau et de leurs remplaçants éventuels⁸.

[20] La CMP:

- 2) *a élu* M. Samuel Bishop (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) au poste de président du Bureau;
- 3) *a élu* M. Dris Barik (Maroc) au poste de vice-président du Bureau;
- 4) *a élu* les membres du Bureau parmi les délégués des régions de la FAO qui n’étaient pas représentées par le Président et le Vice-Président, tels qu’ils sont présentés dans le document CPM 2025/CRP/12_Rev2;
- 5) *a élu* les remplaçants des membres du Bureau pour chaque région, tels qu’ils sont présentés dans le document CPM 2025/CRP12_Rev2.

22.2 Composition du Comité des normes et remplaçants éventuels

[21] La CMP a été invitée à confirmer les membres du Comité des normes ainsi que leurs remplaçants éventuels⁹.

[22] La CMP:

- 6) *a pris note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu’elle est présentée à l’annexe 1A du document portant la cote CPM 2025/46, et des noms des remplaçants éventuels, qui figurent à l’annexe 1B de ce même document;
- 7) *a confirmé* les nouveaux membres¹⁰ du Comité des normes et leurs remplaçants éventuels ainsi que l’ordre dans lequel les remplaçants éventuels seraient appelés à intervenir pour chaque région, comme indiqué dans le document portant la cote CPM 2025/CRP/12_Rev1;
- 8) *a salué* les contributions apportées par les membres du Comité des normes qui ont quitté ce dernier en 2024 et au premier trimestre 2025:
 - M. Xiaodong Feng (Chine),

⁸ CPM 2025/45.

⁹ CPM 2025/CRP/12_Rev2.

¹⁰ L’Union européenne et 26 de ses États membres, ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, l’Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, se sont désolidarisés de la confirmation de la Fédération de Russie comme membre du Comité des normes.

- M. Álvaro Sepúlveda Luque (Chili),
- M^{me} Alphonsine Louhouari Tokozaba (Congo),
- M. Hernando Morera González (Costa Rica),
- M. Harry Arijs (Union européenne),
- M^{me} Marina Zlotina (États-Unis d'Amérique).

22.3 Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels

[23] Le secrétariat a invité la CMP à confirmer les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants éventuels¹¹.

[24] La CMP:

- 9) *a confirmé* les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants et l'ordre dans lequel les remplaçants seraient appelés à intervenir pour chaque région, comme indiqué dans le document portant la cote CPM 2025/CRP/12_Rev2;
- 10) *a salué* la contribution apportée par les anciens membres suivants du Comité:
 - M. Lalith Bandula Kumarasinghe (Nouvelle-Zélande),
 - M^{me} Elizabeth McCrudden (Australie),
 - M. Álvaro Sepúlveda Luque (Chili).

[25] Au nom de la CMP, le Secrétaire par intérim de la CIPV a remercié les anciens membres et les membres sortants du Bureau, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV.

23. Autres questions

Préoccupation des pays du Comité de santé végétale du Cône sud au sujet des interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois

[26] Les pays du Comité de santé végétale du Cône sud (COSAVE) ont présenté un document dans lequel ils font état de leur préoccupation devant la forte augmentation des interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois comportant un marquage, ont noté la pertinence de ce sujet par rapport à la mise en œuvre de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*) et ont invité la CMP à prendre note de cette préoccupation¹².

[27] Face à cette préoccupation, le secrétariat a remarqué un intérêt majeur pour les guides relatifs à la NIMP 15 et pour l'utilisation de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) en vue de réduire les infestations, et a annoncé que deux guides sur le traitement des matériaux d'emballage en bois, rédigés par un groupe de travail spécialisé, étaient presque achevés. Le secrétariat a également signalé qu'il prévoyait de traduire les guides de la NIMP 15 dans d'autres langues.

[28] La CMP a pris note de la proposition de se pencher sur la question de savoir si cette problématique concernant les matériaux d'emballage en bois devait être au centre de discussions plus approfondies et a envisagé d'en faire un point à l'ordre du jour de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique.

¹¹ CPM 2025/44.

¹² CPM 2025/INF/22.

Modalités prévues pour l'atelier consacré aux approches systémiques

- [29] Le Canada a proposé l'organisation d'un atelier consacré aux approches systémiques à la session de 2025 de la CMP¹³, qui s'appuierait sur les précédentes séances scientifiques et manifestations parallèles. Une note conceptuelle révisée décrit les objectifs et les résultats escomptés. Cet atelier vise à approfondir la compréhension des approches systémiques, notamment les enseignements à retenir et les défis, à renforcer la collaboration et à mieux faire connaître les outils pertinents.
- [30] D'une durée de quatre à cinq jours, il est destiné aux ONPV, aux ORPV et aux représentants du secteur, et comprendra également des visites sur le terrain.
- [31] La CMP a relevé que cet atelier suscitait un vif intérêt et plusieurs parties contractantes et organisations internationales lui ont proposé de l'accueillir, notamment le Chili (au nom des pays du COSAVE), le Mexique, l'Indonésie et la Lettonie.
- [32] La CMP est convenue de tenir l'atelier en 2025 et a décidé qu'un comité d'organisation, en collaboration avec le Bureau, serait formé afin de l'organiser. La CMP a noté que certaines parties contractantes et organisations internationales avaient exprimé leur ferme volonté de rejoindre le comité d'organisation.
- [33] La CMP a salué la contribution de 118 000 CAD que le Canada a versée en appui à l'organisation de l'atelier. De même, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a proposé un soutien technique, organisationnel et éventuellement financier. Certaines parties contractantes ont demandé que des fonds supplémentaires soient alloués à l'outil de la CIPV relatif aux approches systémiques, et que d'autres formations soient dispensées.
- [34] Par ailleurs, la CMP a souligné l'importance de la collaboration régionale et du partage des données d'expérience et a pris note de la recommandation appelant à porter une attention accrue à la NIMP 14.

¹³ CPM 2025/INF/25.